

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Brigitte DELORY, Hélène LEJEUNE, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ et Brigitte CHOQUET,

Et Messieurs, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Julien HAUTREUX, Dominique WOITTEZ, Patrick RODIER, Philippe VANTORRE et Francis FAUQUETTE,

Etaient absents: Madame Dorothee WIDHEN (absente), Madame Betty DELABRE (absente), Madame Elisabeth FRESKO (absente excusée qui avait donné procuration à Jocelyne DOCQUOIS), Madame Jeanne LEPOIVRE (absente excusée qui avait donné procuration à Madame Brigitte DELORY), Monsieur Eric SEVIN (absent excusé qui avait donné procuration à Monsieur Philippe VANTORRE).

Madame Marie-Chantal MAGNIEZ a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du Compte-rendu précédent.

Il est donné lecture du compte rendu précédent (réunion du 05/04/2018).

Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Achat d'un bien immobilier pour l'installation d'un cabinet médical.

Lors du précédent conseil, et après discussion et visite du site au 106 rue Lancino, il a été décidé d'acheter un bien immobilier pour l'aménagement d'un cabinet médical. Le propriétaire a fait estimer la maison par notaire, qui à son avis à une valeur de 160 000,00 €. Toutefois, le propriétaire consent à négocier le prix estimé par l'office notarial de Neuville-Saint-Vaast, vu l'intérêt du projet (création de deux cellules médicales et/ou paramédicales, salle d'attente), et propose une vente à hauteur de 140 000,00 €.

Des travaux sont à prévoir, pour un montant estimé à 20.000,00 € voire 25.000,00 €. En tout état de cause il s'agit de travaux de cloisonnement, d'électricité, de mise aux normes PMR, de chauffage à revoir, de façade à rafraichir et de prévoir des places de parking, sachant que les menuiseries sont neuves, le carrelage est en bon état et que ce logement possède de plus un locatif permettant de pouvoir bénéficier d'un loyer.

Cet achat immobilier peut prendre 4 mois avant la signature officielle d'achat permettant à la commune d'effectuer les travaux dans ce laps de temps pour que ce cabinet médical puisse être opérationnel en Janvier 2019.

Les Domaines n'ont pas besoin d'être consultés dans la mesure où le prix de vente n'excède pas 180.000,00 €.

Après discussion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat.

Le conseil municipal approuve cet achat.

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 2

Attribution du marché pour les travaux de la Salle Municipale.

Les offres de marché concernant la rénovation acoustique et thermique de la salle municipale ont été analysées, il convient maintenant d'entériner l'attribution du marché aux entreprises retenues. Il s'agit des entreprises suivantes :

- Pour les faux plafonds : **ARTOIS PLAFONDS de Noyelles Godault** pour un montant de 10.290,04 € HT
- Pour les menuiseries intérieures : **M.G.C.P à Lens** pour un montant de 2.055,90 € HT
- Pour les menuiseries extérieures: **SEMIT à Henin Beaumont** pour un montant de 30.707,00 € HT

Pour ce qui concerne les menuiseries intérieures il s'agit de la porte d'entrée intérieure de la petite salle et de la porte entre les deux salles. Les travaux doivent être réalisés en août prochain.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de valider les offres pour les faux-plafonds de la société ARTOIS PLAFONDS, les menuiseries intérieures de la société M.G.C.P et extérieures pour la société SEMIT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces offres.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Devis :

1) Eclairage salle Municipale :

Dans le cadre de la rénovation acoustique et thermique de la salle municipale, il y a lieu de refaire l'éclairage de la salle. Ces travaux devaient être réalisés par les services techniques de la Mairie mais pour une question de garantie et d'habilitation électrique du poseur, des entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux. Les services techniques vont, quant à eux, démonter l'existant et préparer les câbles. Trois devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

E.G.I Gressier Ste-Catherine-Les-Arras : 5.293,66 € HT

SDE à Anzin-Saint-Aubin : 6.378,00 € HT

Lesot à Saint-Laurent-Blangy : 6.108,40 € HT

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de la société E.G.I Gressier à Ste-Catherine-les-Arras.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

2) Travaux de trottoirs :

1ère demande :

La municipalité envisage de procéder à la réfection de divers trottoirs dans la commune.
Des devis ont été demandés à deux entreprises :

BROUTIN à Harnes : 12.685,00 € HT

TRAVAUX PUBLICS DE L'ARTOIS à Leforest : 13.886,40 € HT

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de la société BROUTIN à Harnes

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

2ème demande :

La réfection des trottoirs rue Lancino entre l'église et la rue Garès a fait l'objet d'une demande supplémentaire en urgence pour laquelle seule l'entreprise BROUTIN a répondu, elle présente un devis de 11.900,00 € HT.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de la société BROUTIN à Harnes

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement du 09 Juillet 2018 au 27 juillet 2018.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des tarifs proposés par la commission jeunesse qui s'est réunie ce mardi 29 Mai en Mairie.

La commission propose une ouverture du centre aux enfants de 3 à 15 ans pour une centaine d'enfants, du **Lundi 09 Juillet au Vendredi 27 Juillet 2018**, diverses activités seront proposées.

Prix au mois avec cantine sans camping du 09 au 27 juillet 2018

	QF 750	QF 751/960	QF961
1 enfant	146	150	155
2 enfants	138	141	147
3 enfants et +	131	135	139

- forfait semaine Camping : +16 €
- Forfait au mois garderie matin : + 10 €
- Forfait au mois garderie soir : + 10 €

Prix à la semaine sans camping avec cantine :

	QF 750	QF 751/960	QF 961 +
1 enfant	50	52	54

- Forfait à la semaine garderie matin : 4.00 €
- Forfait à la semaine garderie soir : 4.00 €

Le paiement se fera à l'ordre du trésor public, en trois fois maximum, (les chèques seront retirés fin juin, fin juillet et fin août, des permanences d'inscriptions seront mises en place. Les permanences sont les suivantes :

- **Pour les enfants d'Ablain-Saint-Nazaire ou scolarisés à Ablain-Saint-Nazaire les Mardi 19, Mercredi 20 et Vendredi 22 juin 2018.**
- Pour les enfants des communes avoisinantes **le Lundi 25 juin 2018.**

Seules les absences d'une semaine seront remboursées sur présentation d'un certificat médical. L'aide aux vacances de la Caf pourra être déduite du montant de la participation famille sur présentation de la notification originale.

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de payer une partie de la participation au centre de loisirs de Juillet 2018 par chèque-vacances.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces tarifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Tarifs des Mercredis Récréatifs pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

Ces derniers sont identiques à ceux pratiqués l'année dernière soit :

AU TRIMESTRE :

QF	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
SANS GARDERIE	49 €	56 €	63 €
AVEC GARDERIE	56 €	63 €	70 €

AL'ANNEE :

QF	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
SANS GARDERIE	126 €	144 €	162 €
AVEC GARDERIE	144 €	162 €	180 €

Conditions d'inscription :

Les inscriptions se feront les Vendredi 29 Juin, Lundi 2, Mardi 3 et Mercredi 4 Juillet 2018 et concerneront une cinquantaine d'enfants.

Conditions de paiement :

Le paiement se fait à l'ordre du Trésor Public. Il est possible de déduire, dès l'inscription, l'aide aux vacances de la C.A.F sur présentation de la notification originale.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces tarifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Vote des salaires des animateurs de Juillet 2018.

Rémunération des animateurs CLSH : Les rémunérations proposées sont identiques à celles de 2017.

Centre de Loisirs Juillet 2018

	PROPOSITION COMMISSION JEUNESSE	SALAIRES 2017	SALAIRES 2016
BAFA	50 €	50 €	49 €
Stagiaire BAFA	46 €	46 €	45 €
Animateur sans formation	28 €	28 €	27 €
Prime secourisme	4 €	4 €	4 €

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces salaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Indemnité au Directeur Adjoint du CLSH 2018.

Monsieur le Maire demande à ce que soit reconduite l'indemnité de 250 euros au directeur adjoint du CLSH de Juillet 2018.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette indemnité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette reconduction.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Divers.

Gestion des ressources humaines :

A ce jour deux contrats CUI-CAE arrivent à échéance au 31/05/2018, il s'agit du contrat de Madame OFFE -SOUVILLE Lucie et de Monsieur VANDOORNE Mickaël.

Il s'avère que Madame OFFE peut voir son contrat renouvelé d'un an (droits non épuisés) mais passage d'un contrat CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en contrat **PEC** (Parcours Emploi Compétence) au 01/06/2018 pour 25 heures.

Dans le cas de Monsieur VANDOORNE, celui-ci ayant épuisé ses droits, aucun renouvellement n'est possible. Aussi, il est proposé de l'embaucher en contrat CDD, pour une durée d'un an, avec un horaire hebdomadaire de 25 heures.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote le renouvellement du contrat de Madame SOUVILLE et l'embauche en CDD, pour un an, de Monsieur VANDOORNE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de contrat et l'embauche en CDD.

Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0

Le Jardin de la Paix :

Le projet des Jardins de la Paix consiste à implanter en 2018 une quinzaine de jardins pérennes sur le thème de la paix dans la région des Hauts-de-France. Ce nouveau circuit mémoriel rendra hommage aux innombrables morts tombés sur le sol français de 1914 à 1918.

Ce projet est porté par l'Association Art et Jardins.et par la Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Le site proposé est situé au Sud-Ouest de la nécropole nationale (Lorette) sur un terrain appartenant au CCAS de la ville d'Ablain-Saint-Nazaire.

Le jardin ainsi réalisé devra respecter certaines contraintes (tenir compte de la spécificité du site, être pérenne, tenir compte de son évolution dans le temps, privilégier des entreprises locales, élaborer une fiche d'entretien du jardin qui sera entretenu par des chantiers école).

Une présentation sera faite par les initiateurs du projet début Juillet 2018.

Etude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement et orientations :

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM Service de l'Etat) porte à notre connaissance, par lettre en date du 18/04/2018, une étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement et orientations. Elle joint, à cette étude une cartographie informative du phénomène d'inondation par ruissellement et préconisations d'urbanisme associées applicables au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme et une cartographie informative des enjeux exposés à un risque inondation/ localisations des actions.

Monsieur le Maire fait une présentation de la carte informative qui reprend le phénomène d'inondation par ruissellement.

Une discussion s'instaure au sein du conseil municipal sur les mesures que l'on va devoir prendre à l'avenir pour protéger les biens et les personnes, peut-être faudra-t-il interdire certaines constructions, privilégier des constructions surélevées ?

Monsieur Philippe VANTORRE quitte la séance, car un orage éclate violemment, qu'une pluie battante s'abat sur le village, et que déjà de l'eau et de la boue s'écoulent dans la rue principale du village.

Les discussions se poursuivent, malgré tout, et certains se demandent quand les travaux d'agrandissement du bassin de Gouy-Servins vont être réalisés, car depuis plus de deux ans la commune ne cesse d'être impactée par les eaux qui dévalent de Gouy et des champs environnants. Pour répondre, pour partie, au problème il est prévu un enrochement du « Chemin à Cailloux » prochainement. Chacun trouve que la Call ne répond pas très vite à la problématique inondation et ruissellement agricole, Monsieur le Maire précise que la Call vient d'être saisie de cette compétence facultative que très récemment.

Lors du dernier épisode pluvieux, Monsieur RODIER regrette de ne pas avoir été au courant des mesures prises pour aider les personnes sinistrées, il faudrait d'après lui mettre en place un protocole, une procédure afin que chacun soit au courant de la marche à suivre lors d'événements telles que les inondations que nous essayons depuis plusieurs années déjà. Madame DELORY veut bien appeler l'ensemble du conseil municipal dès qu'elle est alertée par ce type de phénomène. Un plan de sauvegarde, en Mairie, existe il faut pouvoir l'appliquer au mieux afin d'être efficient lors d'événements de ce type.

A ce moment précis (21h), la tempête se déchaîne à l'extérieur et Monsieur Christophe SAVREUX décide d'aller prêter mains fortes, à Monsieur Philippe VANTORRE et aux services techniques déjà à pieds d'œuvre. Monsieur le Maire prend le parti de clore la séance prématurément, suivi de tout le conseil, afin d'aller, comme à chaque fois, aider la population dans la mesure du possible.

Fin de séance 21h00.